



randonnée nautique sur la Loire 11 et 12 septembre 2010

Les Ponts de Cé
Le Fresne sur Loire
Le Cellier (cale de Clermont)



Loire Pour Tous

Maison de quartier de l'île 2 rue Conan Mériadec 44200 NANTES

Tél/Fax: 02.40.47.52.50

loire-pour-tous@wanadoo.fr

www.loirepourtous.fr.tc

Pour un bon déroulement de la randonnée, il est impératif de respecter les horaires de départ. A chaque arrivée du soir, un car assure, pour chaque chauffeur, le retour au départ de chaque journée.

Règlement de participation à la randonnée des 11 et 12 septembre 2010

A - Conditions Générales

- **Savoir nager** (50 mètres mini).
- **Avoir un état de santé apte à la randonnée**, c'est-à-dire sous la responsabilité du participant (celui-ci peut demander l'avis de son médecin).
- Respecter les règles de sécurité énoncées ci-après.

B - Assurances

- Les participants sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant subvenir à leur embarcation ou à eux-mêmes.
- L'assurance contractée lors de l'inscription ne lève pas la responsabilité personnelle du participant.
- Les participants doivent faire connaître le nom, le(s) téléphone(s) de la personne à prévenir en cas d'accident.
- Les mineurs doivent faire contresigner leur bulletin d'inscription par leur responsable parental ou leur club d'adhésion.
- **De 20 h à 7 h, au Fresne sur Loire L'accès aux bateaux se fait sous la responsabilité de chaque usager. L'association n'est pas responsable.**

C - Consignes de sécurité

- Les participants doivent respecter les consignes données par les organisateurs assurant la sécurité.
- Le nombre d'occupants des embarcations doit être en cohérence avec sa capacité d'embarquement et ne pas être au-dessus de la norme.
- **Le port du gilet est obligatoire.**
- **Le bateau doit être insubmersible soit grâce à des cloisons étanches, soit par l'adjonction de réserves de flottabilité gonflables ou rigides.**
- **Quel que soit le type de bateau, tous doivent posséder une écope ou une pompe de vidange et doivent posséder au moins un bout de la longueur de l'embarcation.**
- Pour les bateaux de plaisance motorisés, les participants doivent respecter le règlement particulier de la navigation sur la Loire.
- Aucune embarcation ne doit naviguer en avant du "bateau-guide" de l'organisation.
- Aucune embarcation ne doit naviguer en arrière du "bateau-balai" de l'organisation.

D - Respect des consignes de sécurité

- **Chaque bateau doit porter le No d'inscription de la randonnée** remis avant le départ et justifiant de son enregistrement.
- A chaque arrivée et départ des principaux arrêts, le responsable de l'embarcation inscrite devra venir **émarger la feuille de présence** des personnes sous son contrôle.
- Un contrôle matériel et équipement sera effectué avant le départ.
- Les organisateurs pourront décider de l'interruption de la randonnée à tout participant en difficulté ou ne répondant pas aux règles de sécurité.
- Tout abandon en cours de la randonnée devra être signalé à une personne d'encadrement.

Tarifs 2010

Nom et coordonnées du responsable du bateau et **adresse mail**
(une feuille d'inscription détaillée sera à compléter.)

Randonnée nombre de personnes
2 jours 25 € x = €
1 journée + 1/2 journée 20 € x =
€

1 journée 18 € x = €
1/2 journée 12 € x = €

Plateaux repas

Samedi midi 10 € x = €
Dimanche midi 10 € x = €
TOTAL = €

si vous souhaitez réserver les repas

Samedi soir = €
Peut déjeuner dimanche = €

A renvoyer à Loire Pour Tous Maison de quartier de l'île, 2 rue
Conan Mériadec 44200 NANTES accompagné du règlement.

Les inscriptions à la rando et les déjeuners sont confirmés à la
réception du ou des chèques libellés à l'ordre de Loire Pour Tous.

